

**Sujet :** [INTERNET] Centrales hydroélectriques du Pleynet et de la Gorge : enquête publique

**De :** "> pascale SOULIER (par Internet)" <outlook\_DCD96FCDA2CDC6E1@outlook.com>

**Date :** 26/01/2018 00:36

**Pour :** "ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr" <ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr>, pascale SOULIER <pascale.soulier@free.fr>

Observations enquête publique (renouvellement et fusion des droits d'eau :

L'autorisation préfectorale pour la centrale de La Gorge a été renouvelée en 2015. Pour ce qui est du Pleynet, l'autorisation préfectorale devra être renouvelée en 2020.

Si l'on considère cette demande sur un plan strictement financier, quel pourrait en être l'intérêt pour la commune ?

Pourquoi demander un renouvellement anticipé de ces autorisations ? Sans doute y a-t-il un intérêt dans cette demande, mais pas pour la commune. Si l'on consulte ce qui a été tacitement accordé, lors de la précédente demande, on constate que l'intérêt de la commune n'a pas été pris en compte, puisque les revenus de la commune ont diminué considérablement. Cette nouvelle demande pourrait bien avoir le même objectif... En l'absence de réponse claire à ce sujet, il est donc prudent de préserver les revenus actuels de la commune, même s'ils sont déjà en diminution par rapport à la précédente autorisation préfectorale, malheureusement entérinée. Alors que la fusion des 2 centrales entraînerait une augmentation de la production d'énergie de 40%, rien n'est prévu clairement pour que les revenus de la commune augmentent d'autant, puisqu'aucune mention de revenus supplémentaires pour la commune n'est clairement mentionné dans le dossier de l'exploitant. Cette fusion n'apporterait aucun revenu supplémentaire pour la commune.

Si l'on considère cette demande sur le plan de la sécurité des citoyens de Sainte Agnès, quels pourraient être les risques naturels ?

La dernière inondation grave à La Gorge, et les études qui ont suivies, ont clairement montré que le versant droit, sous la prise d'eau du Pleynet, était extrêmement fragile et que tout travail sur ce lieu entraînerait, fort probablement, un gros risque d'accident semblable à celui du débordement du Vorz de 2005. D'ailleurs, plusieurs éboulements se sont à nouveau produits depuis 2005, qui ont même bloqué le turbinage.

La fusion des 2 centrales pourrait même entraîner un accident encore plus grave, mettant en danger les habitations. Cette fusion entraînerait une modification du cours du Worz et de son débit, car la première centrale ne rejeterait plus son eau dans le Worz, mais directement vers la deuxième centrale. Modifier le cours de l'eau, dans un torrent de montagne, est un risque qu'il faut absolument éviter, surtout dans ce milieu fragile, instable.

Il n'est pas question de dire que les sites sont du domaine privé, et que seul l'exploitant a un droit de regard sur ces sites, puisque la conduite traverse le domaine public également.

Certains avis favorables figurent dans l'enquête publique. Comment ces gens, qui n'ont jamais mis les pieds à Ste Agnès, pourraient-ils savoir ce qu'il en est réellement ? Ils ne connaissent rien de la situation réelle du site de La Gorge et du Pleynet. De leur lointaine Haute Savoie, comment pourraient-ils savoir à quels risques ils exposent les habitants ? Ces avis ne sont pas fiables.

Si l'on considère cette demande sur le plan du respect de l'environnement, quelles seront les conséquences ?

Lors de l'implantation des centrales, il nous a été dit en réunion publique, que le projet était écologique et que tout serait fait pour ne pas gêner la circulation des poissons. Ce n'est pas vrai, puisque, depuis fort longtemps, la passe qui avait été faite pour laisser passer les poissons a été volontairement bouchée. La demande actuelle stipule qu'il n'y a pas de poissons, ce qui est faux. Nombre d'habitants anciens savent parfaitement que l'on pêchait naguère des truites sur le site.

De plus, fusionner 2 centrales, l'eau de la première ne rejoignant pas le Worz, mais la deuxième centrale, signifie que l'écosystème ne sera absolument pas respecté.

Pour ces 3 raisons, je m'oppose fermement à cette demande de renouvellement et de fusion des droits d'eau.

Pascale Soulier, habitante de Ste Agnès depuis environ 35 ans.

Montgouyard. 38190 Ste Agnès

Provenance : Courrier pour Windows 10

29/01  
envoi CE  
Ⓢ mise en ligne

**Sujet :** [INTERNET] Enquete publique micro centrale de la gorge et le pleynet-St AGNES

**De :** "> muriel.gallo (par Internet)" <muriel.gallo@aliceadsl.fr>

**Date :** 26/01/2018 09:18

**Pour :** ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

A l'heure ou on ne cesse de nous parler de réchauffement climatique, de rejet nocif dans la nature, de développement durable et d'énergie renouvelable, l'arrêt de l'exploitation des micros centrales serait une aberration.

De plus, d'un point de vue économique elles procurent des revenus aux communes concernées.

Je suis donc très favorable à la poursuite de l'exploitation de ces micros centrales.

Muriel GALLO  
220 ch des granettes  
38660 LUMBIN

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique micros centrales la Gorge et Le pleynet à ST AGNES

**De :** "> muriel.gallo (par Internet)" <muriel.gallo@free.fr>

**Date :** 26/01/2018 10:00

**Pour :** ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis très favorable à la prolongation de l'exploitation des micros centrales du Pleynet et de la GORGE à ST AGNES.

En effet, ces centrales produisent de l'électricité sans rejeter quoi que ce soit de nocif dans la nature. De plus elles luttent contre le réchauffement climatique et contribuent à la stratégie de développement durable en favorisant 1 mode de production d'énergie respectueuse de l'environnement. Tout cela devient une priorité pour l'avenir de notre planète.

Vous remerciant de votre attention

Philippe GALLO  
38660 Lumbin

**Sujet :** [INTERNET] Enquête public des centrales de la gorge et du pleynet

**De :** "> Midali Raymond (par Internet)" <r.midali@midali.fr>

**Date :** 26/01/2018 14:55

**Pour :** ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr

Je suis pour le renouvellement des deux autorisations d'exploitation des centrales hydroélectriques du pleynet et de la gorge sur le ruisseau e vorz sur les communes de sainte -Agnès et de Saint Mury -Monteymond.

En effet c'est une production Écologique,

Elles permettent une régulation du torrent en période de crue torrentielles,

Elles sont aussi des donneurs d'alerte en période de crue .

Elles améliorent le réseau ENEDIS Et apportent un confort aux habitants des hameaux de la gorge et du Fay .

Ces deux centrales génèrent des emplois directs et indirects sur les Territoires des communes du

Gresivaudan c'est une activité non délocalisable avec des retombées économiques locales.

Elles améliorent le Budget de la commune de sainte Agnès.

Elles s'inscrivent dans la politique énergétique de l'Etat.

Signé : MIDALI Raymond

Envoyé de mon iPad

**Sujet :** [INTERNET] Centrales hydroélectriques du Pley et de la gorge.  
**De :** "> lazzarotto.christian (par Internet)" <lazzarotto.christian@orange.fr>  
**Date :** 26/01/2018 15:23  
**Pour :** ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr

À l'attention du commissaire enquêteur.

Bonjour,

Je me prononce favorablement à cette demande,

Cette société fonctionne parfaitement bien .elle est dans un système écologiquement durable.

Elle ne porte pas atteinte à sont environnement .

En se qui concerne l'activité piscicole se sont des poissons d'élevage et non sauvage .la nature du cour d'eau empêche la remonté des poissons. On retrouve des écrevisses en amont et en avale des centrales. la faune et la flore y est existante.

Et le me range derrière l'avis de la préfecture.

Il est nécessaire de soutenir cette société et que celle ci continue à développer un système de surveillance plus adapté en cas de grande cru.

Sincère salutation

Lazzarotto Christian

Sent from my Wiko HIGHWAY SIGNS

**Sujet :** [INTERNET] micro centrales Ste Agnès

**De :** "> Christophe Imard (par Internet)" <christophe.imard@gmail.com>

**Date :** 26/01/2018 15:59

**Pour :** ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr

Monsieur

Je suis propriétaire sur Ste Agnès et membre du conseil municipal actuel.

Malgré mon inclination à défendre les énergies vertes, je m'oppose au renouvellement de l'exploitation pour les raisons suivantes :

La durée de renouvellement me semble excessive et repousse dans le temps la possibilité de renégocier les conditions de l'exploitation. Le changement climatique est rapide et impacte de façon extrêmement brutale la faune et la flore. Il me paraît donc inopportun de décider pour les 40 prochaines années et figer les conditions d'exploitation du ruisseau du Vorz sur une période aussi longue.

En quoi peut-on qualifier une énergie de "verte", si elle ne garantit pas le maintien et le développement de la vie sur le périmètre d'exploitation ?

Enfin, en tant que conseiller municipal et garant de l'intérêt collectif, je pense que les intérêts de la commune et donc des habitants ne sont pas suffisamment pris en compte.

Mr Blanc Coquant, ancien maire de Ste Agnès et gérant de la société d'exploitation, a largement par le passé entretenu la confusion entre ces deux fonctions, comme l'atteste sa condamnation pour prise illégale d'intérêt sur l'affaire des employés communaux mis à disposition sur la maintenance des micro-centrales.

Je rappelle, très factuellement, que les revenus générés par les centrales en faveur de la commune ont fortement diminué dès lors que la convention liant la société d'exploitation et Ste Agnès a été résiliée dans des conditions assez opaques. En conséquence, il me paraît hasardeux de confier à nouveau l'exploitation de la ressource hydrique, un bien commun à tous les habitants, à la société d'exploitation actuelle et à son gérant Mr Blanc Coquant sans renégociation au préalable dans des termes plus favorables pour la collectivité de la valeur locative de la force motrice.

En conclusion, et quoique très favorable à ce type d'énergie, un contrôle accru du débit réservé, la garantie d'un développement possible de la ressource piscicole et un partage plus équilibré des revenus tirés de l'exploitation entre la commune et la société d'exploitation seraient des éléments susceptibles de me faire changer d'avis. A défaut et dans les conditions actuelles, je réaffirme mon opposition au renouvellement de l'exploitation.

Cordialement

C.Imard

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique SNC Micro de la Gorge  
**De :** "> Richard Latarge (par Internet)" <rlatarge@orange.fr>  
**Date :** 26/01/2018 16:57  
**Pour :** ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr

A l'attention du commissaire enquêteur,

Monsieur,

Je vous communique mes observations concernant le renouvellement d'autorisation d'exploitation des centrales hydroélectriques du Pleynet et de la Gorge.

Habitant de Sainte-Agnès et préoccupé par les problèmes environnementaux, je suis bien entendu favorable à l'exploitation des énergies renouvelables pour la production d'énergie électrique.

L'installation de micro-centrales sur le Vorz et de panneaux photovoltaïques en toiture de l'église sur notre commune répondent à la volonté gouvernementale d'augmenter la part d'énergie verte sur nos territoires.

Améliorer les performances des centrales existantes est un projet très pertinent, toutefois il me semble important de prendre en considération quelques points.

- Tenir compte des inquiétudes légitimes des riverains du Vorz en ce qui concerne les risques naturels.
- Prendre en considération les impacts sur l'environnement. Il serait inutile de produire de l'énergie verte au détriment de l'écosystème local.
- Chiffrer la rémunération de la collectivité liée à l'augmentation de production de la centrale. Notre commune étant particulièrement endettée, la rémunération la plus juste a toute son importance.

Cordialement

Richard Latarge

**Sujet :** [INTERNET] avis enquete publique centrales la gorge et le pleynet

**De :** "> perrot.quentin (par Internet)" <perrot.quentin@free.fr>

**Date :** 26/01/2018 18:23

**Pour :** ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr

**Copie à :** perrot quentin <perrot.quentin@free.fr>

Monsieur l'enqueteur,

Informé par la Mairie de l'enquête publique, je vous apporte mes arguments :

J'habite le hameau de La Gorge sur Sainte-Agnès depuis janvier 1999. Pendant mon cursus d'étudiant, j'ai travaillé sur la commune de Sainte-Agnès, comme cantonnier, à chaque vacance scolaire, donc les centrales hydroélectriques, j'en ai beaucoup entendu parlé. J'ai toujours constaté que l'exploitation du cours d'eau du Vorz était fait dans le respect de la faune et de la flore.

Alors que certains habitants n'ont aucun complexe à déverser leurs déchets de fosses sceptiques dans le ruisseau, les deux centrales, elles, respectent les règles techniques et la propreté de la nature. L'eau est une ressource naturelle que chacun d'entre nous peut exploiter, elle n'appartient à personne, aussi je ne comprends pas pourquoi les entreprises qui l'exploitent devraient partager davantage leur gain.

Est ce que les habitants qui exploitent le soleil de Sainte-Agnès, énergie naturelle commune , et donc se procurent des revenus par leurs panneaux photovoltaïques, partagent leurs recettes avec la municipalité ?

En conclusion : je suis totalement POUR le renouvellement de l'autorisation préfectorale d'exploiter pour les centrales de La Gorge et du Pleynet.

PERROT QUENTIN